

1. Débitrice: **Solutions Driven Sàrl**, Rue du Puits-Godet 10,
2000 Neuchâtel
2. Délai pour contester l'état de collocation:
20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire:
10 jours après la publication
4. **Remarques:** Dans le même délai de 10 jours, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49 & 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives

Office des faillites
2053 Cernier

00395911